

Covid-19 : les règles d'isolement évoluent

03 janvier 2022



COVID-19

SANTÉ ET PRÉVENTION

Afin de tenir compte de l'évolution extrêmement rapide de la diffusion du variant Omicron en France et d'assurer la maîtrise des contaminations tout en maintenant la vie socio-économique, les durées d'isolement évoluent à compter du 3 janvier 2022.

Pour les personnes positives

Les règles d'isolement sont les mêmes pour toutes les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

Personnes positives ayant un schéma vaccinal complet et enfants de moins de 12 ans

Les personnes qui ont un schéma vaccinal complet avec un rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire et les enfants de moins de 12 ans, quel que soit leur statut vaccinal, doivent :

- **s'isoler strictement pendant 7 jours** après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif si elles n'ont pas de symptômes,
- **réaliser un test antigénique (TAG) ou un test RT-PCR le 5e jour** :
 - si ce dernier est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement,
 - si ce dernier est positif ou si aucun test n'est réalisé, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 7^e jour.

A noter : pour assurer la continuité des prises en charge, **une dérogation exceptionnelle à l'isolement pour les activités essentielles dans le secteur sanitaire et médico-social et pour les cas asymptomatiques et peu symptomatiques est possible**. Les professionnels concernés sont invités à se rapprocher de leur établissement.

Personnes positives ayant un schéma vaccinal incomplet ou non vaccinées

Les personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui ont un schéma vaccinal incomplet (rappel non réalisé) doivent :

- **s'isoler strictement pendant 10 jours** après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif si elles n'ont pas de symptômes,
- **réaliser un test antigénique (TAG) ou PCR au 7e jour** :
 - si ce dernier est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement,
 - si ce dernier est positif ou si aucun test n'est réalisé, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser.

En cas de température à la fin de l'isolement, il faut contacter son médecin traitant. En effet, il convient d'attendre 48 heures supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement.

En cas de difficultés à respirer, il faut immédiatement appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

[En savoir plus sur la conduite à tenir en cas de test positif](#)

Pour les personnes cas contact

Les règles d'isolement pour les cas contacts sont les mêmes qu'ils vivent ou non dans le même foyer que la personne positive.

Personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet

Les personnes qui ont un schéma vaccinal complet avec un rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire n'ont pas besoin de s'isoler mais doivent : **Tout accepter** **Tout refuser** **Personnaliser**

[En savoir plus](#)

- **ASSURÉ** **appliquer de manière stricte les mesures barrières**, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, limiter leurs contacts, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid, et télétravailler dans la mesure du possible ;
- **réaliser immédiatement un test de dépistage** (RT-PCR ou test antigénique (TAG)) ;
- si ce dernier est négatif, réaliser 2 autotests 2 jours et 4 jours après la date du dernier contact avec le cas. Les autotests leur seront remis gratuitement par leur pharmacien à l'issue du test antigénique négatif ou sur présentation de leur résultat RT-PCR négatif accompagné d'une attestation sur l'honneur ;
- si un des autotests est positif, le faire confirmer par un test RT-PCR ou par un test antigénique ; **si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement**. Elle sera contactée par l'Assurance Maladie ;
- surveiller leur état de santé.

Personnes cas contact ayant un schéma vaccinal incomplet ou non vaccinées

Les personnes non vaccinées ou ayant un schéma vaccinal incomplet (au sens du passe sanitaire) doivent :

- **s'isoler immédiatement et jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif**,
- surveiller leur état de santé ;
- réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique (TAG) 7 jours après le dernier contact avec le cas ;
- en cas de test positif, maintenir leur isolement, l'Assurance Maladie les contactera par SMS ou téléphone.

Enfants de moins de 12 ans

Si le cas contact est un enfant de moins de 12 ans, qu'il soit vacciné ou non, il faut :

- **lui faire réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique (TAG)) ;**
- si ce dernier est négatif, réaliser 2 autotests 2 jours et 4 jours après la date du dernier contact. Les autotests seront remis gratuitement par le pharmacien à l'issue du test antigénique négatif ou sur présentation du résultat RT-PCR négatif accompagné d'une attestation sur l'honneur ;
- présenter une attestation sur l'honneur de réalisation de ces autotests et de leur résultat négatif au 2e et au 4e jours pour permettre le maintien en classe de l'élève ;
- si un des autotests est positif, le confirmer par un test RT-PCR ou un test antigénique et ne pas envoyer l'enfant à l'école dans l'attente du résultat ;
- en cas de test positif, maintenir son isolement, l'Assurance Maladie contactera les parents par SMS ou téléphone.

[En savoir plus sur la conduite à tenir si l'on est cas contact](#)

[Actualité
suivante >](#)

Dernières actualités

- > [03/01/2022 - Covid-19 : les règles d'isolement évoluent](#)
- > [03/01/2022 - Lutéran/Lutényl : envoi de courriers d'informations aux patientes concernées et à leurs médecins](#)
- > [31/12/2021 - Toujours mobilisée, l'Assurance Maladie explique comment la contacter](#)
- > [23/12/2021 - Des masques pour les personnes en situation de précarité : nouvelle vague de distribution](#)
- > [22/12/2021 - Ouverture de la vaccination contre le Covid-19 à tous les enfants à partir de 5 ans : mode d'emploi](#)

Ce site utilise des cookies qui nous permettent de vous proposer une navigation optimale, de mesurer l'audience du site et de nos campagnes de communication, ainsi que de vous proposer des vidéos.

Tout accepter Tout refuser Personnaliser

[En savoir plus](#)

Infectés ou cas contact ?

Voici les nouvelles règles d'isolement

Ces règles sont les mêmes quel que soit le variant contaminant.
Si vous êtes...



* Avec si nécessaire la dose de rappel.

SOURCE : AMELIFR.

LP/INFOGRAPHIE. 2/1/2022